Image not found or type unknown

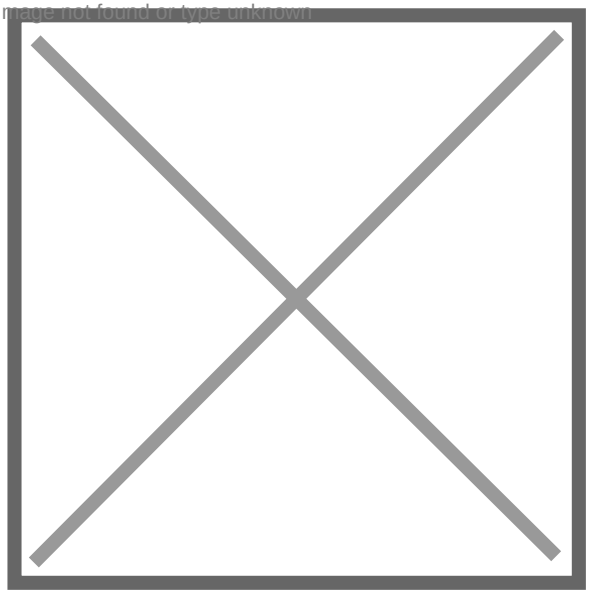

Grand père et père décédés

Par **liame**, le **18/05/2009** à **12:23**

Bonjour,
j'ai appris il y a 6 mois que mon père était décédé.
Celui ci m'avait abandonné et ses frères, soeurs et son père (donc mon grand père) n'ont fait aucune recherche pour me retrouver lors de son décès. Donc aucune succession...
Mon grand père paternel, vient à son tour de décéder, et ses enfants me demandent un RIB + copie de ma carte identité pour me verser par le biais d'une banque de l'argent.
Aucun notaire ne m'a contacté. Est ce normal ?
Comment faire pour avoir ma part légalement et récupérer la part de mon père qui avait été attribuée à ma famille paternelle, (étant donné que ceux ci ne m'avait pas fait connaître auprès du notaire).
Je ne connais que le département du décès de mon grand père.
Merci de vos renseignements

Par **Marion2**, le **18/05/2009** à **12:51**

Bonjour,

Un notaire n'est pas nécessaire dans la mesure où il n'y a pas de bien immobilier.
Mais si vous le souhaitez, vous pouvez contacter un notaire de votre choix qui pourra éclaircir cette situation.

Bon courage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés